Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 714

Artikel: Coûts : la spirale nucléaire
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016764

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 714 19 janvier 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

20 ANS

714

Domaine public

Cachotteries militaires

Service civil: on votera, le 26 février, dans le bleu, ou presque. Si l'on peut espérer que le véritable sens des propositions des initiants («pour un authentique service civil basé sur la preuve par l'acte») passera finalement l'incroyable mur de désinformation mis en place par les partisans de l'emprisonnement des objecteurs, il faut admettre que le constat précis de la situation actuelle fera défaut jusqu'au bout!

Certes, l'urgence du «oui» à l'initiative n'est pas fonction du nombre des condamnations et du total des mois de prison purgés, il s'agit véritablement d'une question de principe. Mais un peu moins de flou dans les statistiques «officielles» faciliterait quand même le débat! Nul doute que le manque de transparence (du Département militaire fédéral, au premier chef) ne soit ici délibéré.

Quelques points de repère.

A disposition du bon peuple qui veut se faire une idée de l'ampleur de l'objection en Suisse, deux sources principales et notablement divergentes, le DMF d'une part, l'Office fédéral de la statistique d'autre part. Le premier signale par exemple 354 condamnations pour 1980, le deuxième 449 pour la même année; le premier note 593 condamnations pour 1981, le deuxième 650 pour cette même année. Et le reste à l'avenant. Absolument incroyable, et d'autant plus inadmissible que manquent en outre à ce décompte les objecteurs «partiels» acceptant le service non armé, les objecteurs en cours de service militaire classés comme «déserteurs» et les objecteurs exclus médicalement sans jugement («filière psychiatrique»)!

Encore quelques «détails» révélateurs? Voyez le décryptage des exclusions pour motifs psychiatriques mené par le comité d'initiative! Les objecteurs annoncés comme tels et exclus de l'armée sans jugement par le canal psychiatrique ne font l'objet d'aucune statistique publique. Les chiffres des années 1972 à 1979 ressortent d'une lettre du DMF du 13.5.80. Ils ne concernent que les «objecteurs en puissance» qui s'annoncent au recrutement, et qui sont automatiquement envoyés chez le psychiatre. Depuis 1977, les témoins de Jéhova ne sont plus astreints à cet examen, mais toujours inclus dans le total indiqué après le nombre des exclusions. La proportion de ces exclusions par la bande est très importante, puisqu'elle approche la moitié des cas. Pour les autres objecteurs, qui font l'objet d'une procédure judiciaire, on ne sait par contre rien de la suite donnée aux expertises psychiatriques qui peuvent être ordonnées. Il n'est donc pas possible de savoir s'il en résulte une élimination sans jugement aussi importante, ce qui doublerait pratiquement le nombre des objecteurs.

Et ce n'est que la pointe d'un iceberg de données imprécises ou tronquées. Voter «oui» fin février, c'est aussi mettre de l'ordre dans cette chasse (mal) gardée militaire.

COÛTS

La spirale nucléaire

Il faut bien s'y résigner! L'ère du courant bon marché est révolue! Pour diverses raisons liées aux problèmes énergétiques en général (crises du pétrole, demande mondiale en hausse, etc.) ou propres à l'économie du secteur électrique (ressources hydrauliques largement exploitées, centrales thermiques coûteuses, développement du nucléaire surtout). A cela s'ajoute la tendance de nombreuses collectivités à fiscaliser l'énergie domestique, c'est-à-dire à livrer le courant à un prix permettant la

SUITE ET FIN AU VERSO

La spirale nucléaire

constitution de réserves, le versement de bénéfices à la caisse publique, le financement du nucléaire, et l'introduction de tarifs différenciés à des fins promotionnelles.
Les frais directement liés au développement de l'énergie nucléaire en Suisse comprennent les investissements pour la construction des centrales et les coûts de leur exploitation.
Pour pouvoir évaluer le prix total du programme nucléaire suisse, il faudrait disposer d'un compte «atomier», soit d'un compte comprenant, outre les frais directs d'investissement et d'exploitation, toutes les dépenses faites pour la recherche, la surveillance, les assurances, etc. (cf. DP 705). Il y a gros à parier que le prix du pari nucléaire à l'helvétique ne sera jamais calculé.
Qu'à cela ne tienne, plongeons dans quelques chiffres; et d'abord dans *les coûts d'investissement et de financement*.

CONSTRUCTIONS: L'EXPLOSION...

D'une centrale à l'autre, les *frais de construction* ont fortement augmenté, notamment en raison de l'inflation bien sûr, mais aussi de nouvelles obligations (tours de refroidissement).
La centrale de *Mühleberg*, mise en service en 1972 après six ans de travaux, a coûté 350 millions, soit approximativement un million de francs par MW de puissance installée.
La centrale de *Gösgen*, mise en service en 1979 après neuf ans de préparation, est revenue à environ 2 milliards (y compris tour de refroidissement), soit 2,2 millions de francs par MW installé.
Quant à la centrale de *Leibstadt*, qui devrait livrer du courant électrique dès le 1er octobre 1984, elle atteint d'ores et déjà un prix de revient record: en 1973, au moment de l'ouverture du chantier, le budget s'établissait à 1,3 milliard pour cinq à six ans de travaux. Puis il a subi diverses révisions à la hausse: 2,4 milliards en juin 1976, 3,7 milliards en 1981, 4,4 milliards en mars 1982. Actuellement, la facture totale est estimée à 5,5 milliards (5,8 millions de francs par MW de puissance installée!), mais certains n'excluent plus un dépassement de la barre des 6 milliards, pour onze ans de travaux proprement dits.

CAPITAUX: VORACES...

Les sociétés d'électricité, publiques ou privées, ainsi que les sociétés d'engineering et les collectivités qui sont, en différentes combinaisons, actionnaires ou maîtres d'œuvre, ne peuvent évidemment trouver en elles-mêmes les ressources nécessaires au financement des centrales nucléaires. Elles font donc appel au marché des capitaux, par voie d'emprunts obligataires.
Actuellement, les *besoins en capitaux* des sociétés d'électricité s'élèvent à quelque 2,4 milliards par an, dont environ un milliard est prélevé sur le marché, soit un dixième du volume total des émissions.
La charge de la dette ainsi contractée pèse d'autant plus lourd que les emprunts pour les centrales nucléaires sont traditionnellement mieux rémunérés que ceux des sociétés d'électricité en général (¼% supplémentaire) ou ceux des sociétés de barrage (½% de plus). La prime offerte ainsi aux investisseurs est sans doute destinée à récompenser le risque particulier qu'ils encourent en plaçant leur argent (ou celui des autres, par exemple celui des affiliés à une caisse de pension ou à une assurance-vie). Avec un capital emprunté de l'ordre de 4 milliards de francs, rémunéré à un taux moyen supérieur à cinq pour cent, Leibstadt SA paie des intérêts pour Fr. 550 000.— par jour. La charge de sa dette lui coûtera 1,5 milliard au moins, soit un quart des frais présumés de l'aménagement de la centrale...

Quant à l'*amortissement de la dette* du nucléaire, il doit se faire sur une durée relativement brève pour des infrastructures de cette importance, et cela en raison de la nécessité de démanteler les centrales après trente ans d'exploitation.

En fait, cet amortissement ne se fait pas par des annuités d'un montant égal du début à la fin; car, en vue d'éviter le choc du nucléaire, c'est-à-dire une hausse brutale du prix du courant facturé à l'usager, les premières années d'amortissement sont «allégées». On a procédé ainsi pour Gösgen, et il en sera de même pour les cinq premières années de Leibstadt.

En moyenne, les sociétés d'électricité procèdent à des amortissements pour un total de 900 millions par an.

RÉSERVES: TOUJOURS PLUS...

Deuxième poste important: les *frais d'exploitation et la constitution de réserves*!
Les frais réels liés à l'exploitation d'une centrale nucléaire dépendent de toute une série de facteurs: puissance installée, volume de la production annuelle, nombre d'heures/de jours de production, respectivement d'arrêt, part de la production exportée, etc. Au total cependant, les deux tiers des frais sont fixes, et donc dus quelle que soit l'intensité de l'activité productrice.
Cette particularité contraint les responsables à la constitution de solides *réserves* pour les cas de pannes ou de toute autre interruption de production. Les fonds accumulés à cet effet sont jugés insuffisants, malgré des montants pourtant impressionnants: 95 millions à la NOK pour Beznau I et II, 87 millions aux BKW pour Mühleberg, etc. Les 22 millions mis de côté par la société ATEL pour une panne à Gösgen suffiraient à payer les factures pendant un à deux mois au plus. On se souvient que cette centrale a travaillé seulement à 60% de sa capacité habituelle pendant une vingtaine de jours au printemps dernier...
D'autres réserves doivent également être constituées: pour des achats à l'étranger (contrats pour livraisons temporaires, sans préavis, à des prix

unitaires évidemment élevés, de l'ordre de 16 centimes/kWh. pour les 2000 premières heures), pour la modernisation/l'adaptation des «vieilles» centrales (Mühleberg prévoit une centaine de millions pour se mettre au goût technologique et juridique du jour), ainsi que pour, ultérieurement, la destruction des installations en fin de vie (le démantèlement d'une centrale est estimé à 200 millions, chiffre qu'il faudra multiplier par un facteur X le moment venu).

La *gestion du combustible*, ou plus précisément son retraitement et le stockage ultérieur, s'avère également génératrice de coûts élevés: la centrale de Mühleberg prévoit de consacrer 300 millions de francs dans les dix à quinze ans à venir pour le retraitement de matières irradiées. A noter que les sociétés suisses qui font retraiter leur combustible à La Hague participent financièrement aux investissements de la Cogema, et ainsi, indirectement, au programme français d'armement nucléaire.

A tout cela s'ajoutent les *primes d'assurances*! Pour les installations et leur fonctionnement, mais aussi pour les dommages éventuellement causés à des tiers. Selon la nouvelle loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire, les sociétés gérantes doivent payer une couverture jusqu'à 300 millions, le solde pour aller au milliard incombant à la Confédération.

Tout cela avec, comme il se doit, des répercussions cruciales sur le *prix de revient du kWh.*!
La Commission pour la conception globale de l'énergie prévoyait une moyenne de 6,23 centimes par kWh. nucléaire, dont 3,3 centimes pour le service de la dette et les amortissements.
La centrale de Gösgen facture 6,5 centimes, pour un prix de revient effectif de 7,5 centimes. Celle de Leibstadt produira du courant à 11,5 centimes, qu'elle facturera à ses revendeurs à 11,2 centimes pour la période 1984-1993, à 7,7 centimes pour les dix années suivantes, et à 9,7 centimes dès 2004. Dans cette perspective, les augmentations du prix du courant domestique, qui ont été impressionnantes en Suisse alémanique dans les dix à douze dernières années, ne seront évidemment pas les dernières. On peut sans craindre de se tromper prévoir que les hausses sont préprogrammées, y compris en Suisse romande et même si EOS ne détient qu'une participation de 5% au capital de Leibstadt et de Kaiseraugst, et de 13% à celui de Graben, qui ne se construira pas en cas d'acceptation des initiatives énergétiques.

PRIORITÉS

Réfugiés: la loi et le terrain

Dans les derniers jours de 1983, deux affaires de réfugiés particulièrement douloureuses ont été portées à la connaissance de l'opinion.
Une famille libanaise, en Suisse depuis trois ans, a été embarquée par la police à Kloten, à destination de Beyrouth. Des ressortissants chiliens, désireux de passer les fêtes de fin d'année avec des parents demandeurs d'asile résidant en Suisse, ont été retenus pendant six jours dans le secteur de transit de Genève-Cointrin. Dans les deux cas, les interventions du Haut-Commissariat pour les réfugiés sont restées vaines.
La révision de la loi fédérale sur l'asile, vilipendée par les organisations d'aide aux réfugiés, n'est pourtant pas encore entrée en vigueur. Ces faits ont été possibles sous l'empire de la loi actuelle, qui n'a pas été l'objet de critiques aussi vives que le projet en question.
Dans un domaine tel que celui de l'asile, où la réalité complexe ne peut être réglementée dans le détail, où les autorités d'application disposeront donc toujours d'une certaine marge d'appréciation, les textes légaux ne constituent qu'une partie de l'enjeu. Il paraît dès lors vain d'investir toutes les énergies dans cette lutte — ainsi un comité bâlois qui envisage de lancer un référendum contre la révision de la loi sur l'asile — alors même que l'opinion n'est actuellement guère favorable à un large accueil des réfugiés.
Les organisations d'aide aux réfugiés n'ont rien à gagner maintenant dans un combat d'idées abstrait. En revanche, les candidats à l'asile, eux, auront tout à gagner d'un travail accru sur le terrain de la part de ces mêmes organisations — piquets d'alerte, conseils juridiques, accueil dans des familles, etc., tout cela est déjà pratiqué, mais doit rester la priorité des priorités — et d'une information concrète sur la situation réelle des demandeurs d'asile. C'est pour cela que ces organisations doivent être soutenues vigoureusement. Aujourd'hui plus que jamais.

DOMAINE PUBLIC

55 francs pour vivre

«Domaine Public» 1984: pourquoi le prix de l'abonnement reste-t-il le même qu'en 1983? nous demandent quelques amis. La réponse est simple: cet hebdomadaire n'a jamais été une «affaire» commerciale; le budget est calculé au plus juste et 1984 ne se présentait pas sous des auspices plus délicats que 1983. D'où ces cinquante-cinq francs, prix inchangé. Mais que ces amis se rassurent: si les charges devaient s'alourdir de façon significative, alors nous n'hésiterions pas à ajuster le tarif! Et nous le ferions avec une certaine confiance: nous sommes sensibles, parmi d'autres encouragements, à la faveur portée à notre rubrique «soutien», introduite depuis deux ans au dos des bulletins verts d'abonnement; preuve que notre entreprise vaut qu'on y mette le prix. Merci.
PS. Voici «Le Nouvel Observateur» qui s'apprête à fêter officiellement, en décembre prochain, son vingtième anniversaire. Cela ne nous rajeunit pas; mais il faut bien l'admettre: DP (alors bi-mensuel) a vu naître la formule actuelle de l'hebdomadaire de gauche français!